



REGLEMENT DE LA VITAL'OISE MARCHE NORDIQUE & RANDONNEE DU 27 MAI 2018

Article I :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, il s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses. Tout participant accepte que son image soit utilisée dans les diverses communications de la manifestation 2018 et les manifestations futures.

Article II : DENOMINATION

La manifestation « La Vitaloise » est un ensemble de 2 marches : 1 marche de 8 km et 1 marche de 14 km, toutes deux ouvertes aux marcheurs nordiques et aux randonneurs, organisée par la « Section – marche nordique » du club d'athlétisme la VGA Attichy. Cet événement a lieu le dimanche 27 mai 2018 à Rethondes.

Article III : DESCRIPTION DES PARCOURS

Le lieu de DEPART et d'ARRIVEE des 2 marches se situe sur le stade de Rethondes. Marche Nordique et randonnée de 8 km : Départ du stade, petite boucle en forêt domaniale de Laigue et retour au stade. Marche nordique et randonnée de 14 km : Départ du stade, grande boucle en forêt de Laigue et retour au stade.

Article IV : PARTICIPANTS

Les épreuves sont ouvertes à tous, adultes hommes et femmes. Licenciés FFA, FFR ou autres ainsi qu'aux non licenciés. Cas particulier des mineurs : présentation obligatoire d'une autorisation parentale. La ou les personnes inscrivant un participant mineur certifient posséder l'autorité parentale légale l'autorisant à procéder à cette inscription.

Article V : HORAIRES

Circuit de 8km : départ 9h15
Circuit de 14km : départ 9h00

Article VI : INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont possibles, en ligne sur le site ADEORUN, à l'adresse : <https://la-vitaloise.adeorun.com/> jusqu'au 25/05/2018 minuit.

Après le 25/05/2018, inscription possible, sur le lieu de départ, le jour de la manifestation, à partir de 8h00.

Tarifs :

Inscription en ligne sur le site [adeorun](https://la-vitaloise.adeorun.com/) jusqu'au 25/05/2018:

- 14 km : 10€/personne (*)
- 8 km : 8 €/ personne (*)
- Enfants de moins de 12 ans (quel que soit le parcours) : 5€ / enfant (*)

(*) Hors frais d'inscription

Inscription sur place à partir de 8 h00 :

- 14 km : 12€/personne
- 8 km : 10 €/ personne
- Enfants de moins de 12 ans (quel que soit le parcours) : 6€ / enfant

Le montant de l'engagement, versé à l'inscription, ne sera pas remboursé en cas de non-participation ou en cas d'annulation de la manifestation pour une cause indépendante de notre volonté (ex : intempéries).

Article VII : DOSSARDS OU BRACELETS

Un dossard ou un bracelet sera remis à chaque participant avant le départ. Celui-ci devra être restitué à l'arrivée.

Article VIII : RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements composés d'eau et d'aliments sucrés (fruits, gâteaux, etc. ...) sont proposés aux participants des deux parcours.

Article IX : SECURITE ET CIRCULATION

La circulation automobile est interrompue pendant la durée des marches sur tous les tronçons empruntés par les participants. Les parcours sont sécurisés par la présence de commissaires bénévoles aux endroits stratégiques. Les participants s'engagent à suivre impérativement leurs instructions. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou à moteur sont interdits sur les parcours (à l'exception des organisateurs et du service médical).

Article X : RESPONSABILITE, ASSURANCE, ASSISTANCE

Conformément aux textes, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur propre responsabilité civile ainsi que celle des participants et celle des commissaires bénévoles. Les licencié(e)s bénéficient de l'assurance couvrant les dommages corporels liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire personnellement une assurance couvrant les dommages corporels. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident provoqué par une situation de non-respect des clauses du présent règlement. Le service médical présent sur les parcours peut décider à tout moment l'arrêt d'un(e) participant(e). Les secours sont assurés par un poste de secours stationné sur le stade et un autre sur le parcours. Les participants s'engagent à être responsable de leurs faits et gestes tout au long de leur participation à l'évènement.

Article XI: RESPECT DU SITE DE L'EVENEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et les installations du site en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés, zone Natura 2000. A respecter les sols en suivant le parcours tracé par les organisateurs, ce qui engage à ne pas couper les sentiers. A respecter la faune et la flore ainsi qu'à ne jeter aucun déchet sur le site.

Article XII : COMPORTEMENT SPORTIF

Les participants s'engagent à respecter les autres marcheurs, les bénévoles et toute personne présente sur l'évènement. A venir en aide à toute personne en situation dangereuse ou de difficulté. A adopter un comportement fair-play et responsable.

Article XIII : ANIMAUX

Pendant la randonnée et la marche nordique, les chiens ou autres animaux domestiques sont tolérés à condition d'être tenus en laisse près de leur maître, sous sa responsabilité, et sous réserve de non agressivité et de tolérance des autres randonneurs et marcheurs.

Le 10/04/2018

VGA Attichy Section Marche Nordique